

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 octobre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

Bilan
au 31/12/2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	A 1	<u>4 681 637</u>	<u>3 743 495</u>	<u>938 142</u>	<u>536 096</u>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		4 681 637	3 743 495	938 142	536 096
AC14 Acomptes versés					
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 1	<u>10 635 712</u>	<u>6 878 858</u>	<u>3 756 854</u>	<u>3 065 942</u>
AC21 Installations techniques et machines		8 910 830	5 620 491	3 290 339	2 653 062
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 718 548	1 258 367	460 181	407 696
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		6 334		6 334	5 184
AC3 Placements		<u>207 497 577</u>	<u>14 936 865</u>	<u>192 560 712</u>	<u>151 623 629</u>
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 2	<u>32 355 846</u>	<u>12 026 771</u>	<u>20 329 075</u>	<u>19 797 648</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 320 721	11 517 559	8 803 162	8 596 230
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		8 835 670	508 722	8 326 948	8 002 454
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 199 455	490	3 198 965	3 198 965
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 2	<u>10 066 862</u>		<u>10 066 862</u>	<u>10 066 862</u>
AC33 Autres placements financiers	A 2	<u>162 023 159</u>	<u>2 910 094</u>	<u>159 113 065</u>	<u>118 666 780</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		57 213 079	2 776 681	54 436 398	45 763 107
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		67 111 999		67 111 999	52 320 199
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		150 701	133 413	17 288	90 067
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		37 547 380		37 547 380	20 493 408
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 2	<u>3 051 710</u>		<u>3 051 710</u>	<u>3 092 339</u>
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 3	<u>60 993 486</u>		<u>60 993 486</u>	<u>59 888 609</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		5 957 140		5 957 140	6 614 267
AC530 Provisions pour sinistres Vie		0		0	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		53 407 783		53 407 783	50 155 544
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		1 135 091		1 135 091	1 053 618
AC561 Autres Provisions		493 472		493 472	2 065 180
AC6 Créances	A 4	<u>102 837 292</u>	<u>16 386 622</u>	<u>86 450 670</u>	<u>91 917 258</u>
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		<u>53 617 809</u>	<u>15 667 040</u>	<u>37 950 769</u>	<u>36 071 445</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	6 097 059	1 599 686	4 497 373	5 184 148
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	42 352 022	13 141 630	29 210 392	26 472 320
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	5 168 728	925 724	4 243 004	4 414 977
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 4.4	<u>43 448 388</u>		<u>43 448 388</u>	<u>50 998 944</u>
AC63 Autres Créances	A 4.5	<u>5 771 095</u>	<u>719 582</u>	<u>5 051 513</u>	<u>4 846 870</u>
AC631 Personnel		208 014		208 014	231 299
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 416 652	9 305	4 407 347	3 639 541
AC633 Débiteurs divers		1 146 429	710 277	436 152	976 030
AC7 Autres éléments d'Actif	A 5	<u>12 725 272</u>	<u>326 249</u>	<u>12 399 023</u>	<u>18 780 230</u>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 5.1	<u>3 527 512</u>	326 249	<u>3 201 263</u>	<u>10 776 955</u>
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 5.2	<u>5 890 570</u>		<u>5 890 570</u>	<u>4 799 386</u>
Autres charges à répartir	A 5.3	<u>233 237</u>		<u>233 237</u>	<u>307 505</u>
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 5.4	<u>3 073 953</u>	<u>0</u>	<u>3 073 953</u>	<u>2 896 384</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		2 547 245		2 547 245	2 206 183
AC733 Autres comptes de régularisation		526 708	0	526 708	690 201
Total de l'Actif :		<u>399 370 976</u>	<u>42 272 089</u>	<u>357 098 887</u>	<u>325 811 764</u>

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Bilan
au 31/12/2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°2				
Capitaux propres et passif du Bilan				
		Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
	CP1 Capital social ou fonds équivalent		35 000 000	35 000 000
	CP2 Réserves et primes liées au capital		5 103 185	5 068 388
	CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
	CP5 Résultat reporté		-8 323 516	-10 115 458 ⁺
	Total capitaux propres avant résultat :		36 868 969	35 042 230⁺
	CP6 Résultat		-9 660 383	1 791 942 ⁺
	Total capitaux propres avant affectation :	CP1	27 208 586	36 834 172⁺
	Autres Passif financiers	P0	9 221	11 762
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P1	1 382 086	1 288 718
	PA23 Autres provisions		1 382 086	1 288 718
PA3	Provisions techniques brutes	P 2	252 974 285	218 557 948⁺
	PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	31 222 188	27 104 640 ⁺
	PA320 Provisions d'assurances Vie	P 2.3	33 817 281	34 159 293
	PA330 Provisions pour sinistres Vie	P 2.2	1 530 555	1 145 758
	PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		101 768	50 781
	PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		1 501 893	1 311 069
	PA331 Provisions pour sinistres Non Vie	P 2.2	177 863 888	147 842 425
	PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		1 529 511	1 349 584
	PA360 Autres provisions techniques Vie			
	PA361 Autres provisions techniques Non Vie	P 2.4	5 407 201	5 594 398
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	60 169 854	55 809 231
PA6	Autres dettes	P4	11 566 812	8 970 188
	PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 4.1	6 318 352	5 444 007
	PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 318 352	5 444 007
	PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance			
	PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 4.2	96 645	110 177
	PA63 <u>Autres dettes</u>	P4.3	5 151 815	3 416 004
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus			
	PA632 Autres Dettes	P 4.3.1	31 596	17 656
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.2	2 484 700	1 896 393
	PA634 Crédeurs divers	P 4.3.3	2 635 519	1 501 955
PA7	Autres passifs		3 788 043	4 339 745
	PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 5	3 788 043	4 339 745
	Total des capitaux propres et du Passif :		357 098 887	325 811 764⁺

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Notes	Opérations brutes Au 31/12/2012	Cessions Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2011
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		110 377 604	-24 749 396	85 628 208	74 839 928*
	PRNV11 Primes émises et acceptées		114 495 152	-24 092 269	90 402 883	78 761 364
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-4 117 548	-657 127	-4 774 675	-3 921 436*
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		5 590 913		5 590 913	3 891 198
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		0		0	96 922
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-102 722 023	24 854 757	-77 867 266	-62 657 046*
	CHNV11 Montants payés		-72 700 560	21 394 696	-51 305 864	-46 013 742*
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-30 021 463	3 460 061	-26 561 402	-16 643 304
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		20 305	-1 678 437	-1 658 132	681 197
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-22 369 634	5 287 533	-17 082 101	-14 902 451*
	CHNV41 Frais d'acquisition		-17 866 359		-17 866 359	-15 423 590*
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHNV43 Frais d'administration		-4 503 275		-4 503 275	-4 435 673*
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			5 287 533	5 287 533	4 956 812*
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-7 160 988		-7 160 988	-5 025 466*
RTNV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>		-16 263 823	3 714 457	-12 549 366	-3 075 718*

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations Brutes Au 31/12/2012	Cessions Au 31/12/2012	Opérations Au 31/12/2012	Opérations nettes Au 31/12/2011
PRV1	Primes		5 933 597	-612 143	5 321 454	8 224 031
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 933 597	-612 143	5 321 454	8 224 031
PRV2	Produits de placements		1 340 258		1 340 258	1 563 241
	PRV21 Revenus des placements		1 340 258		1 340 258	1 563 241
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	Autres produits techniques				0	0
CHV1	Charge de sinistres		-3 557 065	384 575	-3 172 490	-4 583 683 *
	CHV11 Montants payés		-3 172 269	592 397	-2 579 872	-4 518 063 *
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-384 796	-207 822	-592 618	-65 620
CHV2	Variation des autres provisions techniques		87 165	-136 840	-49 675	-1 405 481
	CHV21 Provisions d'assurance vie		87 165	-136 840	-49 675	-1 405 481
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4	Frais d'exploitation		-1 222 793	46 686	-1 176 107	-911 658 *
	CHV41 Frais d'acquisition		-744 194		-744 194	-654 870 *
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	
	CHV43 Frais d'Administration		-478 599		-478 599	-297 512 *
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			46 686	46 686	40 725
CHV5	Autres charges techniques		-59 452		-59 452	-60 691 *
CHV9	Charges des placements		-327 118	0	-327 118	-735 131
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-327 118		-327 118	-735 131
	CHV92 Correction de valeur sur placements				0	
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				0	
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		2 194 592	-317 722	1 876 870	2 090 627 *

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Etat de Résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°5		Etat de Résultat	Etat de Résultat
Etat de Résultat	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		-12 549 366	-3 075 718 *
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		1 876 870	2 090 627 *
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		8 690 454	8 723 670
PRNT11 Revenus des placements		8 690 454	8 723 670
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		-2 121 088	-4 102 399
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 121 088	-4 102 399
CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		-5 590 913	-3 891 198
PRNT2 Autres produits non techniques		473 128	2 837 036
CHNT3 Autres charges non techniques		-308 021	-674 207
Résultats provenant des activités ordinaires		-9 528 936	1 907 811 *
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-131 447	-115 869
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		-9 660 383	1 791 942 *
Résultat net après modifications comptables :		-9 660 383	1 791 942 *

(*) retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note F.7)

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2012	31/12/2011
HB1 Engagements reçus		1 127 765	1 099 066
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		473 375	444 676
HB2 Engagements donnés		0	0
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		119 108 944	100 678 826
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		63 251 806	74 163 317
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)			
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
E5 Commissions versées sur les acceptations			
E6 Décaissements de primes pour les cessions		13 609 042	13 877 760
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions			
E8 Commissions reçues sur les cessions			
E9 Commissions versées aux intermédiaires		11 477 612	8 880 578
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		16 615 642	13 982 240
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		167 332 798	85 646 938
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		127 293 645	79 110 386
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		15 463 802	13 278 098
E16 Produit financiers reçus		9 348 432	6 371 417
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		1 035	67 330
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	F 4.1	-4 782 632	4 019 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 724 310	3 244 096
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			39 226
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	F 4.2	-2 724 310	-3 204 870
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions		-68 750	-75 000
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	F 4.3	-68 750	-75 000
Variations de trésorerie		-7 575 692	740 018
Trésorerie de début d'exercice		10 776 955	10 036 937
Trésorerie de fin d'exercice		3 201 263	10 776 955

Les notes aux états financiers

I. Normalisation comptable

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

II. Les principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1. Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3. Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.

- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4. Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tarifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination)

2.5. Provision pour sinistres tardifs et dérives des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé « Solvarisk IBNR » qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'application utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). SolvaRisk IBNR intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6. Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- *Contrats individuels :*

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- *Contrats collectifs :*

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provisions pour sinistres à payer vie**Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion**Définition :**

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

4. Autres provisions techniques :

4.1. Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2012, Le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

4.2. Provisions mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédentaires. L'âge du crédentaire est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

4.3. Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes

d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

4.4. Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

4.5. Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

4.6. Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant

des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives aux dites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

4.7. Provisions pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2010 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2009 et antérieurs ;

5. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2012 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

6. LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

III. Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2012 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2012 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1. La présentation des états financiers

Le bilan clos au 31 décembre 2012 totalise 357.098.887 dinars contre 325.811.764 dinars au 31 décembre 2011, accusant ainsi une augmentation de 9.6%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2012 à 121.115.525 dinars contre 107.049.829 dinars à fin décembre 2011, accusant ainsi une augmentation de 14.065.696 dinars soit 13.14%. La situation au 31 décembre 2012 dégage un déficit net d'impôt de -9.660.383 dinars contre un bénéfice de 1.791.942 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2012 un montant net de 192.560.711 dinars contre 151.623.629 dinars au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 40.937.082 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une augmentation de 34.416.337 dinars en passant de 218.557.948 dinars au 31 décembre 2011 à 252.974.285 dinars au 31 décembre 2012.

2. Les notes complémentaires

2.1 Notes sur le bilan

L'Actif

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2012 une valeur brute de 15.317.349 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1.279.163
Logiciel Software	3.058.004
Ressources Externes Intégration	344.470
Mobilier et matériel d'exploitation	10.635.712
Total	15.317.349

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 10.622.352 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 4.694.996 dinars.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- La valeur d'origine ;
- Les acquisitions ou cessions ;
- Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- Et la valeur comptable nette.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2012 un montant net de 192.560.712 dinars contre 151.623.629 dinars en 2011. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2012 s'élèvent à 14.936.865 dinars contre 14.100.366 dinars au 31 décembre 2011. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	32.355.846	12.026.771	20.329.075
Bon de trésors et obligations	67.111.999		67.111.999
Actions et parts d'OPCVM	67.279.941	2.776.681	64.503.260
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	37.698.081	133.413	37.564.668
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.051.710		3.051.710
Total	207.497.577	14.936.865	192.560.712

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2012 pour un montant de 60.993.486 dinars contre 59.888.609 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1.104.877 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	2012	2011
Provisions pour primes non acquises	5.957.140	6.614.267
Provisions pour sinistres non vie	53.407.783	50.155.544
Autres Provisions	493.472	2.065.180
Provisions pour réserves de stabilité	1.135.091	1.053.618
Total	60.993.486	59.888.609

Note A4 : CREANCES

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2012 pour un montant brut de 102.837.292 dinars et un montant net de 86.450.670 dinars contre un montant brut de 105.370.803 dinars et un montant net de 91.917.258 dinars à fin décembre 2011. Le détail des créances se présente comme suit :

Désignation	31.12.2012			31.12.2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	6.097.059	1.599.686	4.497.373	6.036.781	852.633	5.184.148
Autres créances nées d'opér. d'assurances directes	42.352.022	13.141.630	29.210.392	37.851.654	11.379.334	26.472.320
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	5.168.728	925.724	4.243.004	4.916.972	501.995	4.414.977
Créances nées d'opér. de réassurance	43.448.388		43.448.388	50.998.944		50.998.944
Personnel & cptes rattachés	208.014		208.014	231.299		231.299
Etat et org de sécurité sociale	4.416.652	9.305	4.407.347	3.648.846	9.305	3.639.541
Débiteurs divers	1.146.429	710.277	436.153	1.686.307	710.277	976.030
Total	102.837.292	16.386.622	86.450.670	105.370.803	13.453.544	91.917.258

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2012 un solde de 4.497.373 dinars contre 5.184.148 dinars à fin décembre 2011 soit une diminution de 686.775 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Primes acquises et non émises	6.097.059	6.036.781
Primes à annuler	1.599.686	852.633
Total	4.497.373	5.184.148

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	93.955	62.448
Incendie	519.987	399.409
Transport	606.409	484.486
RD	12.981	29.162
Santé	4.283.694	4.407.869
Vie	88.055	222.171
RS	145.412	159.010
RC	346.566	270.264
Assistance	0	1.962
TOTAL	6.097.059	6.036.781

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	667.754	338.826
Incendie	325.737	149.772
Transport	116.778	35.003
RD	43.638	26.515
Santé	146.518	112.421
Vie	87.054	108.489
RS	79.480	33.024
RC	132.728	48.583
TOTAL	1.599.686	852.633

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 42.352.022 dinars au 31 décembre 2012. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2012 une valeur de 13.141.630 dinars contre 11.379.334 dinars en 2011 détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions sur primes à recevoir	3.096.140	2.034.276
Provisions contentieux	3.863.136	3.392.906
Provisions sur les créances des agents	5.605.809	5.713.420
Provisions sur débiteurs divers	576.545	238.732
Total	13.141.630	11.379.334

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 1.630.302 dinars à fin décembre 2012 contre 846.036 dinars à fin décembre 2011. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2012.

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde à fin 2012 totalise 4.243.004 dinars contre 4.414.977 dinars à fin décembre 2011.

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2012 pour un montant de 43.448.388 dinars contre 50.998.944 dinars à fin décembre 2011 :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
C/C cessionnaires STAR	443.994	443.994
C/C autres réassureurs	43.004.394	50.554.950
Total	43.448.388	50.998.944

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2012 est 5.051.513 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Personnel & comptes rattachés	208.014	231.299
Etat et organismes de sécurité sociale	4.407.347	3.639.541
Débiteurs divers	436.152	976.030
Total	5.051.513	4.846.870

Les débiteurs divers de l'exercice 2012 ont été provisionnés à hauteur de 719.582 dinars.

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 12.399.023 dinars contre 18.780.229 dinars à fin décembre 2011, qui se détaille comme suit :

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2012 un total brut de 3.527.512 dinars contre 11.091.752 dinars à fin décembre 2011 ventilé de la manière suivante :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	961	890
Banques et chèques postaux	3.526.551	11.090.862
Total	3.527.512	11.091.752

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2012 une valeur de 326.249 dinars contre 314.797 dinars à la clôture de l'exercice 2011.

A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2012 un solde de 5.890.570 dinars contre 4.799.386 dinars à fin 2011.

A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 233.237 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CAPGEMINI, UMANIS, TALYS et des charges de lancement d'un nouveau produit automobile « VECTURIS ».

A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2012 un montant net de 3.073.953 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et loyers courus non échus	2.547.245	2.206.183
Autres comptes de régularisation	526.708	690.201
Total	3.073.953	2.896.384

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Produits à recevoir	15.825	50.562
Charges payées ou comptabilisées d'avance	122.537	121.317
Différence sur les prix de remboursement à amortir	388.347	518.322
Total	526.708	690.201

LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 35.000.000 dinars constitué de 3.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2012 un montant de 27.208.586 dinars contre 36.834.172 dinars au 31 décembre 2011 enregistrant une variation de -9.625.587 dinars.

Comptes	Total Au 31.12.2011	Modification comptable	Total Au 31.12.2011 Retraité	Mouvements de la période	Affectation du Résultat 2011	Total Au 31.12.2012
Capital Social	35 000 000		35 000 000			35 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533		1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904		727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685		37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réév Légale	345		345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955		5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	2 800 000		2 800 000			2 800 000
Résultats Reportés	-6 385 427		-6 385 427		1 245 553	-5 139 874
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 971 131	241 100	-3 730 031		546 389	-3 183 642
Fond Social	131 267		131 267	34 796		166 063
Capitaux Propres avant Résultat	34 801 130		35 042 230			36 868 969
Résultat de la période	1 245 553	546 389	1 791 942	-9 660 383	-1 791 942	-9 660 383
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	36 046 683	787 489	36 834 172	-9 625 587	0	27 208 586

Le Passif

Note P 0 : AUTRES PASSIF FINANCIERS

Ce poste totalise un montant net de 9.221 dinars au 31 décembre 2012. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs.

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 1.382.086 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour risque fiscal et sociale.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions pour congé payé	1.119.086	1.025.718
Provisions pour risque fiscal et social	263.000	263.000
TOTAL	1.382.086	1.288.718

Depuis 2011, GAT Assurances a souscrit une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » IDR auprès de GAT Vie.

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2012, les provisions techniques totalisent 252.974.285 dinars contre 218.557.948 dinars au 31 décembre 2011 accusant ainsi une augmentation de 34.416.337 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Provisions pour primes non acquises	31.222.188	27.104.629
Provisions pour sinistres	182.912.982	151.262.733
Prévisions de recours à encaisser	-3.518.539	-2.274.550
Provisions pour PB & Ristournes	1.603.661	1.361.849
Provisions pour égalisation	1.529.511	1.349.584
Provisions mathématiques Vie	33.817.281	34.159.293
Autres provisions techniques (Non Vie)	5.407.201	5.594.398
TOTAL	252.974.285	218.557.948

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2012 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 3.518.539 dinars au 31 décembre 2012 contre 2.274.550 dinars au 31 décembre 2011.

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 31.222.188 dinars à fin décembre 2012 contre 27.104.629 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 4.117.560 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit :

Branches	31.12.2012	31.12.2011
Automobile	22.638.890	18.167.957
Incendie	1.766.754	1.652.338
Transport	911.071	812.825
RD	763.910	727.538
Santé	0	76.931
Assistance Voyage	261.442	0
RS	3.164.759	3.149.453
RC	420.662	432.158
Acceptation	1.294.700	1.877.469
TOTAL	31.222.188	27.104.629

P 2.2 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer vie et non vie s'élève à 182.912.982 dinars en 2012 contre 151.262.733 dinars en 2011.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 3.518.539 dinars à fin décembre 2012 contre 2.274.550 dinars à fin décembre 2011.

P 2-3 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2012 une valeur de 33.817.281 dinars contre 34.159.293 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Notons que GAT ASSURANCES met en application la nouvelle loi du 5 Janvier 2009 portant sur les nouvelles tables de mortalité « TM99/TV99 ».

P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.407.201 dinars en 2012 contre 5.594.398 dinars en 2011. Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2012 une valeur de 3.614.213 dinars contre 4.135.055 dinars au 31 décembre 2011.

La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2012 totalise 1.792.988 dinars contre 1.459.343 dinars en 2011.

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2012 pour un solde de 60.169.854 dinars contre 55.809.231 dinars au 31 décembre 2011.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2012 une valeur de 11.566.812 dinars contre 8.970.188 dinars à fin décembre 2011. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6.318.352	5.444.007
Dettes nées d'opérations de réassurance	96.645	110.177
Personnel	31.595	17.656
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2.484.700	1.896.393
Créditeurs divers	2.635.519	1.501.955
Total	11.566.812	8.970.188

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Ce poste atteint à fin décembre 2012 une valeur de 6.318.352 dinars contre 5.444.007 dinars à fin décembre 2011 soit une augmentation de 874.345 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4.004.762	3.460.369
Provisions pour primes	1.180.858	1.175.888
Dettes envers les co-assureurs	12.834	12.834
C/C GAN IARD	3.013	6.227
C/C co-assureurs – Primes	1.116.885	788.689
Total	6.318.352	5.444.007

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2012 pour un solde de 96.645 dinars contre 110.177 dinars au 31 décembre 2011, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55.152	55.152
C/C Mutuaide Assistance	41.493	55.025
Total	96.645	110.177

P 4.3 – Autres dettes :

Les autres dettes totalisent 5.151.815 dinars au 31 décembre 2012 contre 3.416.004 dinars à fin 2011 soit une évolution de 1.735.811 dinars.

P 4.3.1 – Autres Dettes :

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2012 un solde de 31.596 dinars contre 17.656 dinars en 2011.

P 4.3.2 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 2.484.700 dinars au 31 décembre 2012 contre 1.896.393 dinars à fin décembre 2011. Ces dettes sont réparties comme suit :

P 4.3.3 - divers :	Désignation	31.12.2012	31.12.2011	Créditeurs
Ce poste fait 31 décembre de 2.635.519 1.501.995 décembre	Taxes d'assurances	1.207.636	665.045	apparaître au 2012 un solde dinars contre dinars à fin 2011.
	Etat retenue à la source	127.794	419.895	
	Etat, Impôt et Taxes TVA	146.568	88.273	
	Organismes de sécurité sociale	1.002.702	723.180	
	Total	2.484.700	1.896.393	

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 3.788.043 dinars contre 4.339.745 dinars au 31 décembre 2011.

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Revenus perçus d'avance :	82.855	0
Charges à payer	1.509.597	2.430.675
Différence/Prix de rembt à percevoir	716.985	319.463
Produits constatées d'avance	1.021.360	1.197.920
Régul. commissions sur PANE	457.246	391.687
Total	3.788.043	4.339.745

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°27.

F 2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

Niveaux Académiques	31.12.2012	31.12.2011
Inférieur au baccalauréat	72	72
Baccalauréat et Baccalauréat +1	9	9
Baccalauréat +2 et Baccalauréat +3	32	27
Baccalauréat +4	74	71
Supérieur à Baccalauréat +4	55	45
Total	242	224

Les frais de personnel s'élèvent en 2012 à 9.869.426 dinars et sont ventilés comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Salaires	7.771.323	7.275.643
Charges sociales	1.563.138	1.576.984
Autres charges	534.965	433.631
Total :	9.869.426	9.286.259

F 2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à 10.605.280 dinars comme suit :

Catégorie	31.12.2012	31.12.2011
Agents Généraux	6.813.050	5.210.926
Courtiers	3.792.230	3.382.316
Total :	10.605.280	8.593.243

F 2.6 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

Désignation	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	34.159.293
Charges de provisions au 31/12/2012	-342.012
Total	33.817.281
Provision pour PB	58.673

F 2.7 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2011, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 473.375 dinars en 2012 contre 444.676 dinars en 2011.

F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note -F 4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Au 31 décembre 2012, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à -4.782.632 dinars contre 4.019.888 dinars au 31 décembre 2011.

Note -F 4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

A fin décembre 2012, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -2.724.310 dinars contre -3.204.870 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

Note -F 4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Ce flux enregistré à fin décembre 2012, un montant de -68.750 dinars contre -75.000 dinars au 31 décembre 2011.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2012 s'élève à 3.201.263 dinars contre 10.776.955 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de -7.575.692 dinars.

F.5 - NOTE SUR LES AMORTISSEMENTS DIFFERES :

Lors de la déclaration d'impôt annuelle provisoire, il est prévu que le total des amortissements s'élèvera à dinars détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Amortissement de l'exercice	1.850.052
Amortissements réputés différés	5.741.868

F.6 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées entre GAT ASSURANCES et ses parties liées, courant l'exercice 2012, se présentent comme suit :

- En 2012, GAT ASSURANCES a réglé **4.137 Dinars** pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques
- En 2012, GAT ASSURANCES a réglé **7.383 Dinars** à sa filiale GAT IMMOBILIER représentant 50% de la prime de Bilan d'un employé ayant travaillé au GAT ASSURANCES en 2010
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à **260.267 Dinars** dont les 2/3 sont à la charge de GAT ASSURANCES
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour **101.275 Dinars**
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE (ex-AMINA), GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour **28.730 Dinars, 15.537 Dinars et 5.013 Dinars**
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT respectivement **396.350 Dinars et 28.169 Dinars** représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2012
- GAT VIE (ex-AMINA) a facturé à GAT ASSURANCES **582.237 Dinars** représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT VIE (ex-AMINA) a souscrit auprès de GAT ASSURANCES pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à **10.292 Dinars**
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES **273.314 Dinars** au titre de la gestion du portefeuille de placements
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de la filiale GAT VIE (ex-AMINA) représentant un solde compensé créditeur au 31/12/2012 de **79.915 Dinars**
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2012 est respectivement de **38.123 Dinars** et de **11.360 Dinars**.

F.7-Note sur les retraitements

Le poste modification comptable a été touché au cours de l'exercice 2012, l'impact des écritures passées se détail comme suit :

- **Correction d'erreur:**

- a- **Provision pour primes non acquises :**

Le GAT a procédé pour la première fois en 2012 au calcul de la provision pour primes non acquises pour les produits d'assistance : assistance voyages et assistance automobiles :

Les montants de corrections afférents à l'exercice 2011 ayant touché le poste modification comptable tel que calculé par notre actuaire se détail comme suit :

Désignation	Impact capitaux propres d'ouverture	Impact Résultat 2012
correction de la PPNA assistance au voyage	-207.971	-53.471
correction de la PPNA assistance automobile	-910.212	-202.433

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- b- **Part des réassureurs dans les réserves de stabilité :**

La compagnie a effectué le calcul de la part des réassureurs dans la réserve de stabilité pour la première fois cette réserve concerne la branche vie et précisément la police TUNISAIR, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture 2012 est de 624.690 dinars et sur le résultat de l'exercice est de 19.306 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- c- **Part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie :**

Suite à la proposition du service réassurance, la compagnie a procédé pour la première fois au calcul de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie.

Cette rubrique concerne le contrat collectif Swicorp et des contrats individuels objets de traités facultatifs.

L'impact de la part des réassurances dans les PM Vie sur les capitaux propres de 2012 est de 649.617 dinars et sur le résultat de 2012 est de -156.146 dinars.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- **modification comptable:**

- a- **Frais d'acquisition reporté :**

Suite à la décision de transférer l'activité vie vers la filiale vie du GAT, la méthode de détermination des frais d'acquisition a été revue de la durée moyenne des contrats à la résorption sur la période restante jusqu'au transfert.

L'impact de la modification sur les capitaux propres d'ouverture est de - 394.887 dinars et -6.729 dinars sur le résultat de l'exercice.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- b- **Provision pour primes non acquises RC décennale :**

Pour l'harmonisation des méthodes de calcul de la provision pour primes non acquises RC décennale directe avec celle de la réassurance, la compagnie adopte la méthode de prorata temporis, pour que la provision pour primes non acquises relative aux cessions en réassurance ne soit en aucun cas portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la provision pour primes non acquises ne figure à l'actif.


Ainsi nous avons procédé à la comptabilisation de l'écart constaté entre les primes non acquises des affaires en direct de la branche Responsabilité Civile Décennale et ceux figurant dans les comptes de réassurance. Son impact sur les capitaux propres d'ouverture est de 1.026.251 dinars et de 208.528 dinars sur l'exercice 2012.

Les données comparatives de 2011 ont été retraitées.

- **Modification du déversement:**

Courant l'exercice 2012, le GAT a procédé à un changement des clefs de ventilation des charges de personnel. Antérieurement les charges de personnel ont été réparties au prorata des primes émises, en 2012 ces charges sont affectées comme suit :

- Affectation directe des charges du personnel des directions techniques sur les branches respectives

 les charges du personnel des directions support demeurent réparties au prorata des primes émises. Les chiffres de 2011 ont été retraités à cet effet pour le besoin de comparabilité :

Désignation	2011 retraité	2011 Publié
Frais de gestion sinistres	4.862.634	5.870.393
Frais d'acquisition	16.078.461	14.901.031
Frais d'administration	4.733.185	7.163.416
Autres charges techniques	5.086.157	2.825.597

F-8 Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2012

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISIT* AU 30.12.2012	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	AU 31.12.2011	31/12/2012	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2011	AU 31-12-12	REGULARISATION & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	2 687 352	370 652	0	3 058 004	20	2 151 255	255 553	0	2 406 808	651 195
Ressources Externes Intégration	0	344 470	0	344 470		0	57 524	0	57 524	286 947
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Immeubles et Terrain d'exploitation	19 419 010	901 711	0	20 320 721	5	10 822 780	694 779	0	11 517 559	8 803 162
Immeubles et terrain Hors exploitation	8 418 801	416 869	0	8 835 670	5	416 347	92 374	0	508 722	8 326 948
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 088 967	139 428	0	1 228 395	10	800 786	62 460	0	863 247	365 148
Œuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		8 278	2 353	0	10 631	12 899
Matériel de Transport	1 207 392	161 629	68 052	1 300 969	20	532 932	242 907	48 322	727 516	573 453
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	0	3 667 770	10	2 471 124	164 668	0	2 635 792	1 031 978
Aménagements des Agences intérieurs et extérieurs	0	670 499	0	670 499		0	0	0	0	670 499
Aménagement Siège : Travaux	0	196 693	0	196 693		0	8 846	0	8 846	187 847
Siège : Enseigne	0	95 098	0	95 098		0	5 193	0	5 193	89 905
Petit Matériel d'Exploitation	359 243	46 027	0	405 270	20	275 255	47 880	0	323 135	82 134
Matériel d'Exploitation Informatique	2 809 586	112 360	0	2 921 945	15	2 027 630	206 022	0	2 233 652	688 293
Hardware DOSI	0	57 856	0	57 856		0	9 492	0	9 492	48 364
Dépôt et Cautionnement	5 184	1 150	0	6 334						6 334
T O T A U X	41 027 349	3 514 442	68 052	44 473 739		20 846 903	1 850 052	48 322	22 648 633	21 825 106

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture			
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions		
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	3 966 514	715 122		4 681 637	3 430 418		313 077					3 743 495	0	938 142
1.2 Concessions, brevets, licences, marques												0	0	0
1.3 Fonds de commerce												0	0	0
1.4 Acomptes versés												0	0	0
	3 966 514	715 122	0	4 681 637	3 430 418	0	313 077	0	0	0	0	3 743 495	0	938 142
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	7 684 747	1 294 135	68 052	8 910 830	5 031 685		637 128		48 322			5 620 491	0	3 290 339
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 553 368	165 180		1 718 548	1 145 673		112 693					1 258 367	0	460 181
2.3 Acomptes versés	5 184	1 150		6 334	0							0	0	6 334
	9 243 299	1 460 465	68 052	10 635 712	6 177 358	0	749 822	0	48 322	0	0	6 878 858	0	3 756 854
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 837 811	1 318 580		29 156 391	11 239 127		787 154					12 026 281	0	17 130 110
3.2 Placements dans les entreprises liées	13 265 827	6 000	0	13 271 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 271 827
3.2.1 Parts	13 265 827	6 000	0	13 271 827								0	0	13 271 827
3.2.2 Bons et obligations												0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts												0	0	0
3.3.2 Bons et obligations												0	0	0
3.4 Autres placements financiers	121 528 019	168 962 245	128 472 616	162 017 648	0	2 861 239	0	49 345	0	0	0	2 910 584	159 107 065	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	48 527 126	86 858 511	78 178 069	57 207 569		2 764 019		13 152				0	2 777 171	54 430 398
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	52 320 199	18 776 000	3 984 200	67 111 999		0						0	0	67 111 999
3.4.3 Prêts hypothécaire	0					0						0	0	0
3.4.4 Autres prêts	187 286		36 586	150 701		97 219		36 193				0	133 413	17 288
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	20 493 408	63 327 734	46 273 761	37 547 380		0						0	0	37 547 380
3.4.6 Autres				0		0						0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	3 092 339	3 051 710	3 092 339	3 051 710		0						0	0	3 051 710
3.6 Placements des contrats en UC						0						0	0	0
	165 723 995	173 338 535	131 564 954	207 497 577	11 239 127	2 861 239	787 154	49 345	0	0	0	12 026 281	2 910 584	192 560 712
TOTAL:	178 933 809	175 514 122	131 633 007	222 814 925	20 846 903	2 861 239	1 850 052	49 345	48 322	0	0	22 648 633	2 910 584	197 255 709

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2012

Désignation:	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	29 156 391	17 130 110		4 721 379
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	3 199 455	3 198 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	44 374 941	41 618 589	46 562 351	4 943 762
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	17 280 868	17 260 540	17 327 309	66 769
Autres parts d'OPCVM	5 624 131	5 624 131	5 871 875	247 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 111 999	67 111 999		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	150 701	17 288		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 051 710	3 051 710		
Autres dépôts	37 547 380	37 547 380		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	207 497 577	192 560 712	69 761 535	9 979 654
Total :				
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe 10
exercice 2012

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Inventaire 2010					
Règlements cumulés	27 120 275	25 085 923	26 596 077		
Provisions pour sinistres	7 909 474	15 429 955	30 663 370		
total charges des sinistres	35 029 749	40 515 878	57 259 447		
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796		
% sinistres / primes acquises	57,073%	58,755%	69,626%		
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Inventaire 2011					
Règlements cumulés	29 258 005	30 199 110	39 644 843	50 736 037	
Provisions pour sinistres	3 970 817	10 423 237	25 297 593	69 270 582	
total charges des sinistres	33 228 822	40 622 347	64 942 436	120 006 618	
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796	95 111 088	
% sinistres / primes acquises	54,139%	58,910%	78,971%	126,175%	
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	30 380 613	32 437 298	45 672 394	77 924 167	27 469 150
Provisions pour sinistres	6 595 105	17 076 692	42 119 435	107 746 091	82 511 424
total charges des sinistres	36 975 718	49 513 991	87 791 829	185 670 257	109 980 575
Primes acquises	61 376 742	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 459 666
% sinistres / primes acquises	60,244%	71,804%	106,756%	195,214%	99,566%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les</u>	<u>autres revenus et</u>		<u>Charges des</u>
	<u>placements dans</u>		<u>Total:</u>	<u>placements:</u>
	<u>des entreprises liées et avec</u> <u>lien de participations:</u>	<u>frais financiers:</u>		
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		135 570	135 570	117 028
1.2 Parts et actions de société immobilière		3 750	3 750	
	0	139 320	139 320	117 028
			0	
2. Participations			0	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 388 184	3 388 184	177 207
2.2 Emprunts obligataires		493 194	493 194	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		2 472 644	2 472 644	588 645
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 893 659	1 893 659	326 131
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		163 495	163 495	150 000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		93 757	93 757	
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 034 757	1 034 757	
2.8 Contrats en unités de comptes			0	
2.9. Autres		10 850	10 850	36 193
	0	9 550 541	9 550 541	1 278 177
			0	
3. Autres placements		340 850	340 850	1 053 002
			0	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0	
			0	
Total	0	10 030 712	10 030 712	2 448 206
			0	
Intérêts		1 053 002	0	
Frais externes		1 064 776	1 064 776	
Autres frais		330 429	330 429	
			0	
Total charges des placements	0	2 448 206	2 448 206	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2012	Montant
Primes Acquises	5 933 597
Charges de prestations	-3 557 065
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-49 675
Solde de souscription :	2 326 857
Frais d'acquisition	-744 194
Autres charges de gestion nettes	-538 051
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 282 245
Produits nets de placements	1 013 140
Participation aux résultats	
Solde Financier :	1 013 140
Part des réassureurs dans les primes acquises	-612 143
Part des réassureurs dans les prestations payées	384 575
Part des réassureurs dans les charges de provisions	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	46 686
Solde de réassurance :	-180 882
Résultat technique Decembre 2012 :	1 876 870
Résultat technique Decembre 2011 :	2 090 627
Variation 2011 - 2012	-213 757 -10%

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2012

Désignation:	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	AT	PROTECTION JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL
Primes acquises																
Primes émises	49 842 855	9 510 123	10 051 329	1 041 659	2 397 429	506 623	8 664 807	4 799 471	3 580 088	18 031 310	1 405 639	0	2 558 178	112 389 510	2 105 642	114 495 152
Variation des primes non acquises	-3 726 270	-98 246	-145 190	41 814	10 607	50 711	-512 614	-255 904	-90 285	76 931	47 073	0	-98 945	-4 700 318	582 770	-4 117 548
Charges de prestations																
Prestations et frais payés	-28 086 605	-1 577 294	-10 067 102	-36 590	-423 430	-169 543	-2 022 241	5 307	-190 269	-16 046 014	-10 934 999	-504 813	-1 076 292	-71 129 887	-1 570 673	-72 700 560
Charges des provisions pour prestations diverses	-24 804 451	-925 196	-13 218 130	-53 709	-853 955	-312 361	-1 370 514	0	-18 843	-1 503 918	13 090 247	510 905	905	-29 459 018	-542 140	-30 001 158
Solde de souscription :	-6 774 470	6 909 387	-13 379 093	993 174	1 130 650	75 431	4 759 439	4 548 874	3 280 691	558 309	3 607 961	6 091	1 383 845	7 100 287	575 599	7 675 886
Frais d'acquisition	-5 646 388	-1 864 441	-2 669 944	-263 529	-729 970	-296 685	-1 340 219	-1 127 638	-807 915	-1 581 332	-403 268	0	-293 296	-17 024 622	-841 737	-17 866 359
Autres charges de gestion nettes	-4 874 908	-917 416	-1 705 315	-118 280	-178 751	-230 255	-1 140 423	-393 870	-623 905	-1 002 986	-220 732	0	-249 694	-11 656 533	-7 730	-11 664 263
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-10 521 296	-2 781 857	-4 375 259	-381 808	-908 720	-526 940	-2 480 642	-1 521 507	-1 431 820	-2 584 317	-624 000	0	-542 990	-28 681 155	-849 467	-29 530 622
Produits nets des placements	2 903 605	140 384	1 385 882	89 274	203 132	32 776	245 196	0	55 808	48 809	233 007	116 691	22 513	5 477 077	113 836	5 590 913
Solde Financier :	2 903 605	140 384	1 385 882	89 274	203 132	32 776	245 196	0	55 808	48 809	233 007	116 691	22 513	5 477 077	113 836	5 590 913
Part des réassureurs dans les primes acquises	-2 131 741	-5 411 352	-9 017 722	-1 472 382	-258 492	-610 142	-1 060 909	-2 990 366	0	0	-1 796 290	0	0	-24 749 396	0	-24 749 396
Part des réassureurs dans les prestations payées	404 060	914 184	9 106 912	14 480	0	126 028	178 245	160 661	0	0	10 490 126	0	0	21 394 696	0	21 394 696
Part des réassureurs dans les charges de provisions	293 790	537 311	15 022 465	18 269	-174 174	348 003	263 477	-15 456	0	0	-12 833 625	0	0	3 460 061	0	3 460 061
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	-325 042	-1 308 447	0	0	0	0	62 167	0	0	-107 116	0	0	-1 678 437	0	-1 678 437
Commissions reçues des réassureurs	0	702 299	2 369 776	460 208	63	100 475	280 903	1 056 474	0	0	317 336	0	0	5 287 533	0	5 287 533
Solde de Réassurance (2012) :	-1 433 891	-3 582 599	16 172 985	-979 425	-432 603	-35 636	-338 284	-1 726 520	0	0	-3 929 569	0	0	3 714 457	0	3 714 457
Résultat technique (2012) :	-15 826 052	685 314	-195 485	-278 785	-7 542	-454 369	2 185 710	1 300 846	1 904 680	-1 977 199	-712 601	122 782	863 368	-12 389 333	-160 033	-12 549 366
Résultat technique (2011) :	-6 627 144	323 464	-622 171	322 435	291 740	11 524	-2 680 420	623 092	1 497 551	2 311 814	-1 088 052	1 157 178	1 015 982	-3 463 006	387 288	-3 075 718

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2012	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 933 597 -3 557 065 -49 675
Solde de souscription :		2 326 857
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	-744 194 -538 051
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-1 282 245
Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	1 013 140 -
Solde Financier :		1 013 140
Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	-612 143 384 575 46 686
Solde de réassurance :		-180 882
Résultat technique :		1 876 870

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers**

Catégorie : Non Vie au 31/12/2012

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	114 495 152
Variation des primes non acquises	PRNV12	-4 117 548
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-72 700 560
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	-30 001 158
Solde de souscription :		7 675 886
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-17 866 359
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-11 664 263
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-29 530 622
Produits nets de placements	PRNT3	5 590 913
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	
Solde Financier :		5 590 913
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-24 749 396
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	21 394 696
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	1 781 624
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	5 287 533
Solde de Réassurance :		3 714 457
Résultat technique :		-12 549 366

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du Groupe des Assurances de Tunisie,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe des Assurances de Tunisie, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 27 208 586 dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 9 660 383 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à la dite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 263 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe des Assurances de Tunisie ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- La marge de solvabilité de la compagnie, à la clôture de l'exercice 2012, est inférieure au minimum requis prévu par l'article 58 et 58 bis du code des assurances.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 octobre 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

Groupe des Assurances de Tunisie
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du GAT,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 :

- En 2012, GAT Assurances a payé des frais de communications téléphoniques pour le compte de sa filiale GAT Immobilier (ex-CODIT) pour un montant de 4 137 Dinars.
- GAT Immobilier (ex-CODIT) a facturé au GAT Assurances 7 383 Dinars représentant 50% de la prime de bilan de l'un de ses salariés ayant travaillé au niveau de GAT Assurances au cours de l'exercice 2010.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 :

- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260 267 Dinars dont les 2/3 sont à la charge de GAT ASSURANCES.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) pour un montant de 101 275 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE (ex-AMINA), GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la compagnie ASTREE respectivement pour un montant de 28 730 Dinars, 15 537 Dinars et 5 013 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT respectivement 396 350 Dinars et 28 169 Dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2012.
- GAT VIE (ex-AMINA) a facturé à GAT ASSURANCES 582 237 Dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT VIE (ex-AMINA) a souscrit auprès de GAT ASSURANCES un contrat collectif pour le compte de son personnel. Le montant de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 10 292 Dinars.
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à ce dernier 273 314 Dinars au titre de ladite gestion.

- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de la filiale GAT VIE (ex-AMINA) représentant un solde compensé créditeur au 31/12/2012 de 79 915 Dinars.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE (ex-AMINA) et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2012 est respectivement de 38 123 Dinars et de 11 360 Dinars.
- Le compte ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES du courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2012 un solde débiteur, net des commissions, de 2 193 309 Dinars.
- Le compte débiteur divers enregistre des mouvements au nom du courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES. Au 31/12/2012, le solde de ces mouvements est débiteur de 57 927 Dinars.
- Le compte autres parties liées Courtier « SECA » présente un solde débiteur au 31/12/2012 de 578 dinars relatif au paiement en 2009 d'une facture Tunisie Télécom pour le compte de SECA Sousse.
- GAT ASSURANCES a loué la villa sise rue de Guinée au courtier « SECA ». Le montant du loyer TTC impayé au 31/12/2012 s'élève à 8 711 dinars (SECA a quitté les lieux le 17/12/2011). Les frais d'électricités STEG de 395 dinars et les frais SONEDE de 465 dinars sont également impayés

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009. A ce titre, le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération annuelle, d'une voiture de fonction avec chauffeur et d'un budget annuel de 45 000 Dinars au titre des frais de missions qu'il serait amené à effectuer à l'étranger. En outre, il bénéficie de jetons de présence telle que décidés par AGO annuelle.
- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2009 et contrat de travail du 1er Juillet 2009. A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	196 421	9 730	75 000	-
Avantages long termes	-	-	-	-
Avantages en nature	33 800	-	37 609	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Frais de mission à l'étranger	-	-	-	-
Total	230 221	9 730	112 609	0

- Des jetons de présence de l'exercice 2010 s'élevant à 40.000 dinars au titre du Conseil d'administration et 12.500 dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'AGO tenue le 10 Octobre 2011. Ces jetons de présence ont été réglés suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18/03/2013.
- Des jetons de présence de l'exercice 2011 s'élevant à 20.000 dinars au titre du Conseil d'administration et 12.500 Dinars au titre du Comité Permanent d'Audit ont été décidés en vertu de l'AGO tenue le 18 Mars 2013. Ces jetons de présence ont été réglés suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18/03/2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 octobre 2013
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI